



## ***Intervention du Secrétaire Général du SNITPECT-FO***

### ***au congrès de la FGF-FO***

***13-16 mars 2017***

*Chers camarades,*

*Je vous apporte le salut fraternel du Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État et des Collectivités Territoriales.*

*Le syndicat que je représente concerne un unique corps, dont la gestion a été jusqu'à récemment ministérielle. Et officiellement, cela est toujours le cas. Cela signifie que tous les textes concernant notre statut, notre gestion ou notre rémunération étaient concertés avec la DRH de feu le Ministère de l'Équipement, actuellement Ministère de l'Environnement. Mais demain, qu'en sera-t-il ?*

*Quelque soit le nom de notre ministère d'exercice à l'issue des prochaines élections, le mouvement est lancé pour que la DRH de ce ministère, par ailleurs en plein dysfonctionnement, ne soit plus un interlocuteur ayant les moyens ou le mandat de gérer notre corps.*

*Car dans les faits, nous constatons la démission de notre DRH au profit de la DGAFP, par le déplacement de l'examen des textes nous concernant du lieu de concertation que constituait notre Comité Technique Ministériel (CTM) vers le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État (CSFPE). Ce constat, il nous faut l'analyser mais surtout y réagir de manière adéquate et ferme.*

*Pour mémoire, lors des élections professionnelles de décembre 2014, les agents ont voté pour des représentants locaux et nationaux. Pour ces derniers, il s'agissait d'élus à la CAP de leur corps, et/ou au CTM. En aucun cas, ils n'ont voté de manière directe et consciente pour des élus en CSFPE. Déplacer la gestion de leur avenir vers cette instance en cours de mandat et sans les en informer de manière transparente revient donc à tromper les agents.*

*L'année dernière, la DGAFP a fait passer un texte en CSFPE pour que ce dernier*

*devienne compétent sur les textes concernant simultanément des corps de plusieurs ministères. Sauf erreur, ce décret qui dépossède les CTM d'une partie de leurs prérogatives n'est pas passé dans ces instances pour avis, pas même pour information. Pourquoi ?*

*C'est ainsi que les décrets-balais déclinant PPCR à 6 corps d'ingénieurs dont celui des ITPE ont été co-signés par la Ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, sans que son CTM n'ait vu passer la couleur de ces textes, allant à l'encontre du projet stratégique qu'elle avait porté pour notre corps auprès de son homologue de la Fonction Publique l'été dernier, et trahissant ainsi la parole qu'elle avait donné à nos représentants à Arras en décembre dernier de ne pas signer ces textes.*

*On peut déjà s'insurger contre de telles pratiques. Mais on ne peut que fustiger et s'élever contre le désormais contournement organisé de notre CTM par la DGAFP. Ainsi, nous avons découvert la semaine dernière qu'un projet de décret concernant l'intégration dans notre corps d'une partie des Inspecteurs des Affaires Maritimes doit passer au dernier CTM avant les prochaines élections, prévu le 24 mars, seulement pour information ! Il s'agit pourtant là de 2 corps dont la gestion relève du même ministère. Le projet de décret, non envoyé avec les autres éléments préparatoires de ce CTM, serait proposé par la DGAFP, car concernant également une autre mesure, complètement déconnectée mais faisant intervenir un corps d'un autre ministère voisin. Et on découvre ensuite que ce même projet de décret doit être examiné en CSFPE le 23 mars, soit la veille du CTM.*

*La DGAFP abuse donc délibérément de l'ajout de mesures concernant des corps de différents ministères dans un même texte pour contourner les CTM et ainsi tuer le dialogue social ministériel. Nous ne tolérerons pas ce déni démocratique ! Le 26 septembre dernier, accompagnés des syndicats nationaux FO des autres corps d'ingénieurs concernés par les décrets-balais PPCR, nous avons été les premiers à manifester au pied de la DGAFP, à l'occasion d'un CSFPE. Nous n'hésiterons pas à recommencer.*

*Ces pratiques de la DGAFP montrent également l'importance de la bonne circulation de l'information en interne à FO entre la FGF et les différentes fédérations d'industrie ou syndicats nationaux de fonctionnaires ainsi que la bonne association de ces derniers aux constructions des positions que la FGF-FO porte en CSFPE. Car aujourd'hui, ceux qui ont un mandat des agents pour les défendre face à l'administration, ce sont les membres élus de leurs syndicats nationaux.*

*Dans les faits aujourd'hui, cette circulation de l'information en interne FO existe déjà. Mais comme toute organisation, elle est perfectible pour améliorer sa réactivité.*

*FO ne s'est pas réorganisé en fonction de la RGPP, fort heureusement. Nous n'avons pas à être en réaction permanente face à des périmètres qui évoluent ou sont susceptibles d'évoluer sans cesse. Pour nous, il n'est pas non plus question de se*

*réorganiser face à cette nouvelle DRH de l'Etat. En revanche, il est essentiel d'améliorer notre fonctionnement pour être réactif face à elle et respecter le mandat que les agents nous ont confié.*

*Et des sujets, il n'en manque malheureusement pas pour nos mandants, leurs services, leurs conditions de travail et leurs rémunérations. Nul doute que dans les prochaines années, dans les champs ministériels de l'Environnement et du Logement, nous devons lutter contre la poursuite de la dérive des continents – multiplication des agences et établissements publics, interministérialité galopante, transfert de missions aux collectivités – et de la fonte des glaces – services publics étranglés par la contrainte budgétaire, agents menacés de précarité pour leurs emplois, leurs statuts et leurs rémunérations.*

***Alors oui, une fois encore, nous devons être forts et unis autour de deux objectifs partagés :***

- ***défendre le service public*** garant de l'unicité de la République - aujourd'hui en danger - et de l'égalité de traitement des citoyens
- ***défendre les agents publics pour qu'aucun ne soit abandonné sur le bord du chemin***, hier victimes de la RGPP et de la MAP, aujourd'hui de la réforme territoriale et demain ?

*Cette réforme territoriale, vous êtes nombreux à savoir ce qu'il en est. Nous ne pouvons que constater que dès le début, FO avait malheureusement raison. Les fusions des services ministériels régionaux, avec un écartèlement du siège entre 2 ou 3 sites produisent des dysfonctionnements nombreux, impactant lourdement le quotidien voire la santé des agents, ainsi que le service rendu. Comme nous le dénonçons dès le début, cette réforme a pour but de réduire les effectifs tant côté Etat que côté collectivités territoriales, conduisant inéluctablement à la disparition de certains sites. In fine, cette réforme aboutira à un éloignement du service public des citoyens et usagers sur les territoires concernés ainsi qu'à des mobilités imposées pour les agents, par les Préfets qui sont en passe d'acquérir de nouveaux pouvoirs par le biais de l'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires. Ordonnance unanimement contestée par les organisations syndicales mais qui arrive à point nommé dans ce calendrier continu de réformes et constitue un coup supplémentaire porté au Statut Général et aux statuts particuliers.*

***Pour tous ces combats, je sais pouvoir compter sur la force de la FGF, assise sur celle des fédérations d'industrie et de leurs syndicats nationaux, pour être encore et toujours à la pointe de l'action et en première ligne sur le front des instances de dialogue social.***

*Alors oui, la FGF pourra une nouvelle fois compter sur la contribution du SNITPECT-FO pour lui apporter la vision et les analyses de cadres intermédiaires et supérieurs, **au service de la défense des agents, des services et des missions de service public.***

***Vive la FGF-FO, vive FORCE OUVRIERE !***